

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 106 (1961)  
**Heft:** 4

**Artikel:** L'état actuel de l'"Armée populaire hongroise"  
**Autor:** Perret-Gentil, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-343047>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La flotte commerciale devra également utiliser cette unique possibilité de survie bien que l'inconvénient de ces navires soit le manque de volume et l'incapacité de soutenir longtemps ce genre d'activité. Peut-être verrons-nous les flottes de demain classées par le nombre et la puissance de leurs sous-marins porte-fusées.

Capitaine EMG J. DELLA SANTA

---

### **L'état actuel de l'«Armée populaire hongroise»**

Cette armée a subi des modifications profondes résultant, d'une part de sa modernisation et de son adaptation au grand complexe soviétique ; et, d'autre part, des événements de l'insurrection de 1956, à laquelle la majeure partie des forces hongroises ont participé.

Aussitôt après la guerre et en violation du traité de paix, l'armée hongroise fut portée à une vingtaine de divisions, y compris celles d'artillerie, de DCA, du génie, etc., selon le système russe. L'effectif total s'élevait à 250 000 hommes, au lieu des 70 000 autorisés. Elles subit de nombreuses purges très sévères, puis des réductions successives d'effectifs, en tout environ 35 000 hommes, qui portèrent surtout, l'a-t-on appris plus tard, sur l'encadrement de l'active. Cela équivalait d'ailleurs à une nouvelle purge permettant de se débarrasser des éléments vieillis, des indésirables au point de vue politique, ou encore d'anciens cadres rappelés, la plupart spécialistes, et d'autres trop rapidement nommés lors de la création de l'« armée populaire ». En fait les réductions ont relativement peu changé le niveau numérique de l'armée, de nouveaux gradés étant formés et elle-même étant alimentée par l'appel du contingent. En tout cas les réductions n'ont eu aucunement la même importance que celles opérées dans les forces russes.

### LA SITUATION EN 1956

A ce moment, cette armée comptait, selon des informations sûres :

- 1 commandement d'armée ;
- 11 divisions de combat, dont 2 blindées, réunies en 3 corps d'armée ; plus 3 régiments de chars lourds et 1 brigade de cavalerie montée ;
- comme armes spéciales ou réserves générales : 4 brigades d'artillerie ; 3 brigades du génie ; 1 régiment des transmissions ; 1 bataillon de lutte ABC ; et 1 brigade des voies de communications ;
- 2 formations aériennes, brigade ou division, de la valeur approximative d'une armée.

Il semble bien que ce niveau des forces fut celui déterminé en fonction de l'entrée en vigueur du Pacte de Varsovie de 1955, subordonnant totalement les armées des pays satellites au haut-commandement russe. Mais ce niveau ne faisait que fixer l'organisation générale des unités dans l'état où elles se trouvaient ; il s'agissait, peut-on dire, de leur structure budgétaire. Mais là va intervenir la modernisation. Selon les accords particuliers découlant du Pacte de Varsovie, il était prévu pour la Hongrie une première tranche de deux divisions, encadrées de personnels d'active (ce qui sous-entend de plus formés idéologiquement) entièrement mécanisées et équipées d'un matériel moderne. Le rythme ultérieur de la modernisation n'a pas été précisé, mais il paraissait devoir être assez rapide.

Il est à remarquer que ce gabarit général d'une armée à trois corps d'armée, une douzaine de divisions de combat et les réserves générales d'armée et de corps d'armée, avec relativement peu d'unités blindées, dont les Russes préfèrent se réservier la possession, est sensiblement le même que celui adopté pour l'Allemagne de l'Est et probablement la Tchécoslovaquie. Il constitue le cadre d'armées secondes, dont la modernisa-

tion demeure, peut-on dire, en retard d'un plan quinquennal par rapport aux forces russes les plus évoluées, notamment celles du « fer de lance ».

Ainsi l'insurrection hongroise s'est produite au moment où des dégagements de cadres étaient opérés, qui lui ont d'ailleurs fourni des chefs, et au moment également où la refonte ne faisait que s'amorcer. Les Russes ont fait alors vider les unités de leurs effectifs, qui furent démobilisés ou « mis en congé », ne conservant que certains noyaux de cadres ou d'hommes sûrs pour la garde des bâtiments et des matériels. Certaines divisions furent même passées de la situation d'active à celle de réserve. Seules ne furent pas « démobilisées » les unités aériennes, toutes déjà entièrement incluses dans le système soviétique de surveillance aérienne ; par contre, elles furent subordonnées chacune aux différents commandements aériens soviétiques en Hongrie.

Mais en 1957, les Russes s'étant à nouveau complètement rendus maîtres de la situation, reprirent en main la réorganisation de l'armée hongroise. Or, et c'est là le fait essentiel, ils paraissent bien n'avoir modifié en rien leur projet initial, mais simplement lui donner un rythme forcément plus lent. Ils ont repris le problème à la base par un ensemble de mesures de réorganisation, de sélection et d'instruction rigoureuse, dont on verra le détail par la suite. Ils poursuivent la formation de la première tranche de divisions rénovées, l'entretien des noyaux des autres unités, ainsi que la constitution des unités spéciales, tandis que la masse des effectifs anciens ou ceux fournis par l'appel du contingent (par exemple environ 150 000 conscrits en 1957) était pour la plus grande partie aménagée en bataillons de travailleurs, notamment dans les mines.

#### REPRISE EN MAIN ET REFONTE DE L'« ARMÉE POPULAIRE »

La refonte, dans le sens de la modernisation des forces, passe somme toute au second rang. La reprise en main devient

la préoccupation essentielle des Soviétiques. Elle va s'opérer de deux manières. Au sommet, par des mesures de commandement, assurant l'omnipotence des autorités militaires russes. A la base, par un travail en profondeur dans les masses.

Les Soviétiques ont institué une sorte de Conseil militaire à caractère collégial, groupant le Ministre de la Défense hongroise et son adjoint, le Chef d'état-major, le Chef du corps des « officiers politiques », le Chef des troupes frontalières, etc., tous officiers généraux dont les sentiments politiques sont plus sûrs que leurs connaissances militaires, cela permettant d'ailleurs aux autorités soviétiques de jouer largement de l'emploi de « conseillers ». Ainsi le Conseil en question est complété par plusieurs officiers supérieurs soviétiques d'état-major, qui y jouent de toute évidence un rôle déterminant.

Il s'agit de l'application d'une convention militaire signée en mai 1957 en vertu du Pacte de Varsovie. Le procédé a été étendu à l'extrême. Il est en vigueur non seulement à ce conseil supérieur, mais encore à tous échelons de commandement des forces hongroises, aussi bien des forces spéciales, Police, Garde des frontières, Milices ouvrières, etc., que des grandes unités. Il va même jusqu'au niveau des bataillons, où les « officiers politiques » subissent également le contrôle de conseillers. Comme on l'a vu, les unités aériennes sont subordonnées à celles de l'armée soviétique, ainsi que les formations au sol de l'aviation et le système d'ensemble de la défense aérienne ; et encore le « régiment d'écoute radio ».

L'ensemble du contrôle soviétique exercé ainsi à tous les échelons, plutôt un commandement indirect, trouve son appui auprès du groupement des forces soviétiques en Hongrie, qui comprend, outre les unités spéciales, cinq divisions mécanisées de la « Garde », sous les ordres d'un général d'armée. En mars 1958 a été nommé à ce poste le Général d'armée Kasakov, commandant auparavant la région militaire du Nord-Oural.

Deux autres mesures de caractère général ont suivi l'insurrection :

— Tous les cadres hongrois — jeunes officiers issus en majeure partie des milieux ouvriers, officiers en provenance de l'ancienne armée et officiers supérieurs et généraux, anciens communistes nommés à des postes élevés — en stage en Russie à cette époque, dans des écoles ou des « académies » militaires et considérés comme politiquement beaucoup plus sûrs, ont été rappelés en Hongrie pour occuper les postes de commandement, où ils sont flanqués de conseillers soviétiques.

— Les écoles militaires fonctionnant en Hongrie ont été regroupées à Budapest en un seul établissement ; les anciens élèves ont été versés dans les formations de surveillance et du maintien de l'ordre. La nouvelle école a repris ses cours en 1957 avec des classes très réduites.

Il est question d'après des déclarations officielles de n'accepter à l'avenir comme élèves officiers, que principalement des fils des hauts fonctionnaires ou directeurs d'établissements industriels, etc., tous dévoués au régime moscoutaire.

Le « Comité du parti de l'armée » a vu s'agrandir ses prérogatives et à l'intérieur des corps de troupe les pouvoirs des officiers politiques ont été renforcés. Ils reprennent le pas sur tous les officiers de troupe. Leur activité s'étend à l'ensemble de l'activité militaire. Et, comme en Allemagne de l'Est depuis les événements de 1953, des réseaux complets ont été institués pour contrôler les différentes autorités, leurs relations avec d'autres organismes, et surveiller constamment tous les membres de l'armée. Une discipline excessivement rigoureuse est en vigueur et il a été créé de très nombreuses compagnies de discipline. L'état d'esprit anti-soviétique est devenu encore plus accentué qu'avant la révolte. Il est certain que la reconstitution des forces hongroises nécessitera de longues années et ne pourra s'accomplir réellement qu'à l'arrivée de jeunes classes façonnées à l'école et dans les formations de jeunesse. Pour le moment elle se poursuit sous la forme d'unités très réduites, dont les cadres sont absolument éprouvés au point de vue idéologique, pour

en faire une « armée d'élite ». La masse des hommes instruits militairement jusqu'à présent dans l'armée populaire demeure pour ainsi dire pratiquement inutilisable en raison du manque complet de cadres de réserve sûrs.

Au premier plan de la modernisation de l'armée, a été substitué un « plan de trois ans » de 1958 à 1960. Il prévoit l'organisation selon les nouvelles normes, mais à effectifs encore réduits, d'un corps d'armée complètement motorisé à trois divisions d'infanterie, qui représente, outre les unités spéciales et celles d'aviation, ces dernières seules n'ayant été ni dissoutes, ni réduites, la première contribution hongroise au Pacte de Varsovie. Celle-ci demeure donc encore modeste et en retard sur les premières prévisions.

De plus, ont été dénombrés : un autre commandement de corps d'armée, soit deux en tout, deux divisions d'infanterie partiellement motorisées, une division blindée et une division d'artillerie, toutes à effectifs très réduits. L'écart entre l'état organique précédent apparaît ainsi assez considérable et s'explique par les unités passées au statut de réserve. Les unités spéciales, divisions d'artillerie, formations de pionniers, unités de commandement et d'état-major, des transmissions et d'autres, sont considérées comme unités d'armée et placées directement sous l'autorité du ministre de la défense. Une remarque particulière peut être faite au sujet de l'arme du génie, qui possède de très nombreuses unités spéciales du Danube ; soit bataillons de « Monitors », de protection des rives, de mines et de transport ; soit encore une brigade de construction de ponts et de nombreuses formations annexes.

L'armée « populaire » hongroise était orientée jusqu'à l'insurrection face à la Yougoslavie. Dès lors très réduite, elle paraît articulée, même en ce qui concerne ses unités-cadres, uniquement en vue d'assurer une certaine dispersion atomique. Enfin, une mesure, peut-être la plus importante qu'ait pris le haut-commandement soviétique, toujours sur la base du Traité de Varsovie, a été de se réservé le droit de faire stationner les grandes unités des armées des diffé-

rentes « démocraties populaires » sur un territoire autre que le leur propre. Il semble qu'il faille voir là en premier lieu un moyen d'isolement du milieu national.

Pendant un certain nombre d'années, cette armée restera sans doute en grande partie sous la forme d'unités-cadres comme cela est apparu après la reprise en main consécutive à l'insurrection. Un nouveau développement de l'armée afin d'atteindre les normes fixées initialement ne semble pas devoir être repris avant qu'un certain nombre de classes d'âge façonnées par le régime soient parvenues à l'âge de servir, c'est-à-dire à partir de 1965.

J. PERRET-GENTIL

## De quelques expressions militaires

*Dédié à un jeune camarade  
qui a bien voulu nous  
demander notre avis.*

R. M.

« Kasavubu mobilise » : ce verbe transitif appelle un complément direct. Dans le contexte congolais on saisit bien qu'il s'agit de *lever des troupes*, mais « mobiliser » peut avoir aussi d'autres acceptations, notamment dans le langage financier ou économique.

« Il a fait la mob. de 39/45 » : expression populaire chère aux soldats de la Suisse romande, mais grammaticalement vicieuse. La mobilisation est *l'ensemble des dispositions prises pour mettre sur pied de guerre les forces militaires d'un pays*. Elle ne comporte aucune notion de « durée du service ». Bien au contraire, on s'efforce dans tous les Etats d'en limiter les délais d'exécution. En Suisse particulièrement, où grâce à nos traditions militaires, à l'exiguïté du territoire, à un